

AMAP des Volontaires

CONTRAT LEGUMES SAISON 2024-2025

Ecrire en capitales

Par la signature de ce contrat, je, soussigné(e), adhérent(e) de l'AMAP des Volontaires, ayant réglé ma cotisation pour l'année 2024-2025 (cf. bulletin d'adhésion 2024-2025)

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

Si vous souscrivez à plusieurs, merci de préciser les noms et emails des deux bénéficiaires

Je souscris un abonnement pour la saison allant d'octobre 2024 à fin septembre 2025, soit entre 39 et 45 distributions en fonction des aléas climatiques.

Cet abonnement me donne droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides de synthèse, certifiés bio par Ecocert, disponibles à mesure qu'ils mûrissent.

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte, cependant, j'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.

Je m'engage à :

- assurer une distribution **au moins trois fois** dans la saison,
- participer à une sortie à la ferme **au moins une fois** dans la saison,
- mentionner à l'agriculteur partenaire et aux autres membres de l'AMAP mes satisfactions et insatisfactions,
- informer le responsable distribution si je ne peux pas venir chercher ma part. Aucun remboursement ne sera effectué. Je peux aussi proposer mon panier aux intermittents. Les parts de récolte de personnes dont l'absence sera injustifiée pourront être partagées entre les adhérents, remises en stock, ou remises à une œuvre caritative.

En contrepartie, Chloé Jakubowicz, agricultrice partenaire, représentante de la Ferme Champ Libre

Adresse : 18, rue des Moulins, Les Millonets 95510 Vienne-en-Arthies

Téléphone : 06 67 46 96 58

Email : jakubowiczchloe@gmail.com

N°TVA : EN COURS D'IMMATRICULATION

s'engage à :

- livrer chaque semaine des produits biologiques, frais, de saison, de sa ferme ou exceptionnellement d'une ferme partenaire (à condition de le mentionner),
- être présente aux distributions, alternativement avec les autres membres de son équipe
- donner régulièrement des nouvelles des cultures,
- accueillir les adhérents à la ferme,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,
- mentionner aux membres abonnés de l'AMAP les difficultés rencontrées.

QUANTITÉ & MODALITÉ DE PAIEMENT

Veuillez compléter et signer le verso

(cochez les cases correspondantes)	les	cases	correspondantes)
LÉGUMES	1 part de récolte (panier entier) 42 x 21 € Total 882 €	1/2 part de récolte (demi-panier) 42 x 11,50 € Total 483 €	Le(s) chèque(s) est (sont) à libeller à l'ordre de Ferme Champ Libre et est (sont) remis lors de l'inscription. Merci d'en indiquer ci-dessous le (ou les) numéro(s) et la banque
2 chèques (tirés en octobre et février)	<input type="checkbox"/> 315 € <input type="checkbox"/> 567 €	<input type="checkbox"/> 173 € <input type="checkbox"/> 310 €	Chq n° Chq n°
3 chèques (tirés en octobre, février et juin)	<input type="checkbox"/> 315 € <input type="checkbox"/> 284 € <input type="checkbox"/> 283 €	<input type="checkbox"/> 173 € <input type="checkbox"/> 155 € <input type="checkbox"/> 155 €	Chq n° Chq n° Chq n°

6 chèques (tirés en octobre, décembre, février, avril, juin et août)	<input type="checkbox"/> 158 €	<input type="checkbox"/> 87 €	Chq n°	Chq n°
	<input type="checkbox"/> 157 €	<input type="checkbox"/> 86 €	Chq n°	Chq n°
	<input type="checkbox"/> 142 €	<input type="checkbox"/> 78 €	Chq n°	Chq n°
	<input type="checkbox"/> 142 €	<input type="checkbox"/> 78 €		
	<input type="checkbox"/> 142 €	<input type="checkbox"/> 77 €		
	<input type="checkbox"/> 141 €	<input type="checkbox"/> 77 €		

Pour les membres s'inscrivant en cours de saison, le montant de l'abonnement sera fixé au prorata des distributions restantes.

OPTION FRUITS

Je souscris à l'option fruits pour la saison (juin à septembre) en fonction des places disponibles

70 €
 1 un chèque séparé (tiré en juin)

Merci d'en indiquer ici le n°
 Chq n°

CALENDRIER DES DISTRIBUTIONS & DES SORTIES À LA FERME

Sauf indication contraire, les distributions ont lieu le lundi soir au Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, de **18h45 à 19h45**. La distribution est placée sous l'entière responsabilité de l'association de l'Amap des Volontaires.

Planning des distributions (D) et sorties à la ferme (S)									
N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date	N°	Date
D1	lun. 7 oct. 24	D11	lun. 16 déc. 24	D2 2	lun. 17 mars 25	D3 1	lun. 23 juin 25	D4 1	lun. 1 sept. 25
S1	dim. 13 oct. 24	D12	lun. 6 janv. 25	D2 3	lun. 24 mars 25	D3 2	lun. 30 juin 25	D4 2	lun. 8 sept. 25
D2	lun. 14 oct. 24	D13	lun. 13 janv. 25	D2 4	lun. 31 mars 25	S7	dim. 6 juil. 25	D4 3	lun. 15 sept. 25
D3	lun. 21 oct. 24	D14	lun. 20 janv. 25	S4	dim. 13 avr. 25	D3 3	lun. 7 juil. 25	S9	dim. 21 sept. 25
D4	lun. 28 oct. 24	D15	lun. 27 janv. 25	D2 5	lun. 12 mai 25	D3 4	mar. 15 juil. 25	D4 4	lun. 22 sept. 25
D5	lun. 4 nov. 24	D16	lun. 3 févr. 25	S5	dim. 18 mai 25	D3 5	lun. 21 juil. 25	D4 5	lun. 29 sept. 25
D6	mar. 12 nov. 24	D17	lun. 10 févr. 25	D2 6	lun. 19 mai 25	D3 6	lun. 28 juil. 25		
S2	dim. 17 nov. 24	D18	lun. 17 févr. 25	D2 7	lun. 26 mai 25	D3 7	lun. 4 août 25		
D7	lun. 18 nov. 24	D19	lun. 24 févr. 25	D2 8	lun. 2 juin 25	D3 8	lun. 11 août 25		
D8	lun. 25 nov. 24	D20	lun. 3 mars 25	S6	dim. 8 juin 25	D3 9	lun. 18 août 25		
D9	lun. 2 déc. 24	S3	dim. 9 mars 25	D2 9	mar. 10 juin 25	D4 0	lun. 25 août 25		
D1 0	lun. 9 déc. 24	D21	lun. 10 mars 25	D3 0	lun. 16 juin 25	S8	dim. 31 août 25		

Ce contrat est établi en 1 exemplaire, conservé par l'agricultrice.

Fait à Paris, le

Adhérent(e) de l'AMAP des Volontaires

Nom

Signature

Agricultrice partenaire

Chloé Jakubowicz